

Vu le courrier du Préfet en date du 19 septembre 2017 alertant le Maire, en sa qualité de Président de la Caisse des Ecoles, que certains marchés de la caisse des écoles auraient du faire l'objet d'une validation en commission d'appel d'offres.

Considérant que la Caisse des écoles n'est pas dotée d'une commission d'appel d'offres,

Considérant que la Caisse des écoles se trouve dans la situation d'un marché de fournitures scolaires qui excède les seuils européens et répond à la nécessité de procéder par l'intermédiaire d'une commission d'appel d'offres qui lui est propre,

Considérant que la commission est composée du maire, président de droit, de cinq membres titulaires et d'autant de membres suppléants, élus au sein du conseil municipal au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il résulte de la lecture combinée du code général des collectivités territoriales et du code de l'éducation que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres de la caisse des écoles doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission,
Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de procéder à l'élection des représentants de la caisse des écoles à la commission d'appel d'offres.

Article 2 : sont élus membres de la commission d'appel d'offres :

Monsieur le Maire, président de droit	Christian BIGRET, Vice-Président
Titulaires	Suppléants
Jean-Luc DELERIN	Roger LHOSTE
Dominique LAFON	Emmanuel CHAMBON
Philippe RIBATTO	Michele-Elisabeth MORIN
Michei FAYE	Jean-Marie GASSELIN
Gilles MERGY	Despina BEKIARI

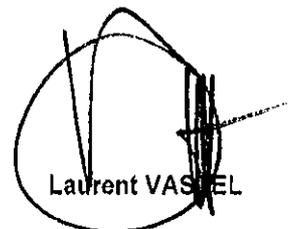
Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Conseiller Départemental


Laurent VASSEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En préfecture le 28/12/17
Publication/Affichage du 28/12/17 au 28/02/18
Pour le Maire par délégation
Le Directeur Général des Services

